

Boucle en Forêt de Montmorency



Une randonnée proposée par AVCP

Au départ de la Route du Faîte, une randonnée très vallonnée en Forêt de Montmorency, en passant par le Château de la Chasse.

Durée	3h 05	Difficulté	Moyenne
Distance	9,86 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	108 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	108 m	Commune	Chauvry (95560)
Point haut	195 m		
Point bas	103 m		



Trace n° 267236



Description

(D/A) Depuis le parking, prendre la Route du Faîte direction Sud-Est et rejoindre le carrefour de la Pointe.

(1) Prendre à gauche la Route des Fièvres. Couper la Route du Moulin des Fièvres et poursuivre tout droit jusqu'à un carrefour. Virer à droite sur la Foutue Route et parcourir 250m environ.

(2) Dans la courbe à droite, s'engager tout droit dans un petit chemin sableux. En sortie de ce chemin, on se retrouve sur la Foutue route que l'on suit toujours tout droit. Plus loin sur votre gauche, vous pourrez admirer un chêne remarquable.

(3) Au carrefour Pigalle, prendre le chemin à droite de l'arbre qui marque la zone 36 (Sud-Est) et continuer tout droit en négligeant tous les chemins de part et d'autre. En vue d'une route (D909), continuer à droite puis tourner à droite à l'embranchement qui suit et monter le chemin (repère Jaune). Traverser la route forestière du Faîte et poursuivre jusqu'au premier croisement de chemins.

(4) Prendre à droite, maintenir la gauche aux deux embranchements rencontrés et traverser la route forestière des Fonds. Continuer en face, contourner l'étang par la gauche et passer le pont.

(5) A l'angle de l'étang, virer à droite sur un chemin qui le longe au plus près en direction du [Château de la Chasse](#).

(6) Continuer à longer l'étang, passer le château et poursuivre à gauche pour arriver au carrefour du Plumet.

(7) Prendre à gauche la route forestière du Plumet, virer à droite dans la route forestière du Milieu et, au carrefour du Champs Perdriel, continuer tout droit. Repérer ensuite sur votre droite un bouquet de 5 arbres.

(8) Prendre le chemin qui démarre à droite après ces arbres. Rester à droite à l'embranchement suivant et, à la sortie du chemin, prendre à gauche jusqu'au Carrefour de la Cailleuse. Traverser le carrefour et avancer jusqu'à un [petit pont](#) (muret du pont visible à gauche).

(9) Tourner à droite et rejoindre le carrefour de la Pointe.

(1) Prendre à gauche pour rejoindre le parking par la route forestière du Faîte (D/A).

Points de passage

- D/A Parking Route du Faîte**
N 49.041562° / E 2.263546° - alt. 190 m - km 0
- 1 Carrefour de la Pointe**
N 49.040021° / E 2.271872° - alt. 192 m - km 0.64
- 2 Entrée dans un petit chemin**
N 49.043116° / E 2.284795° - alt. 185 m - km 1.76
- 3 Carrefour de Pigalle**
N 49.03685° / E 2.301612° - alt. 170 m - km 3.3
- 4 Croisement de chemins, à droite**
N 49.02786° / E 2.305459° - alt. 150 m - km 4.51
- 5 A droite vers le Château de la Chasse**
N 49.02698° / E 2.295048° - alt. 103 m - km 5.42
- 6 - Château de la Chasse**
N 49.029907° / E 2.292322° - alt. 106 m - km 5.82
- 7 Carrefour du Plumet**
N 49.029087° / E 2.285385° - alt. 129 m - km 6.34
- 8 Bouquet de 5 arbres**
N 49.031725° / E 2.267897° - alt. 157 m - km 7.92
- 9 Petit pont**
N 49.038436° / E 2.267951° - alt. 163 m - km 8.82
- D/A Parking Route du Faîte**
N 49.041558° / E 2.263535° - alt. 190 m - km 9.86

Informations pratiques

Pour se rendre au point de départ en venant de la N184, il faut suivre Chauvry (par la D3 ou la D44 selon que l'on vienne par l'Est ou par l'Ouest). A la sortie du village, il y a une fourche entre la D44 et la D192P, il faut prendre à droite la D192P.

À voir

La randonnée passe par le Château de la Chasse et son plan d'eau : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_de_la_Chasse

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-en-foret-de-montmorency/>

En savoir plus : - 18 place des catalpas 78700 Conflans Sainte Honorine

Copie, vente et diffusion interdites - piOnuo9P

- Site internet : <https://avcp.fr>

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.